



Demande de crédit de Fr. 85'000.- pour la réfection du toit du vestiaire Est du terrain de football et des WC attenants, à Saint-Aubin-Sauges

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

L'étanchéité des toits plats du complexe comprenant le vestiaire Est du FC Béroche-Gorgier ainsi que le restaurant de l'Optimist est fait en résine 2 composants et arrive en fin de vie.

Lors d'évènements pluvieux, des infiltrations d'eau sont constatées notamment au niveau des vestiaires Est. Ces infiltrations datent déjà d'un certain temps et elles posent évidemment différents problèmes de salubrité et sécurité. Pour rappel, en 2014, la partie Ouest des vestiaires a également été refaite à cause de problèmes d'étanchéité. L'étanchéité de la cantine a également été effectuée dans le cadre de ces travaux.

Les WC attenants au restaurant sont totalement archaïques, et pas du tout pratiques puisque hommes et femmes doivent les partager.

2. Le projet

Il s'agira, dans un premier temps, de déposer les éléments préfabriqués et d'évacuer la terre végétale. Ensuite de quoi, il faudra déposer l'étanchéité existante et en poser une nouvelle. Afin de protéger l'étanchéité multi couche bitumineuse ardoisée, des dalles sur taquets polystyrène seront installées. Et pour finir, il s'agira de reposer les éléments préfabriqués.

Concernant les WC, ceux-ci seront refaits à neuf selon les standards actuels ; carrelage, WC hommes et femmes séparés.

En même temps que nous procéderions aux travaux d'étanchéité des vestiaires, nous prévoyons de refaire également l'étanchéité couvrant le toit du restaurant de l'Optimist (avec mise en place d'une isolation de 120mm).

Nous profiterions des travaux pour installer des panneaux solaires photovoltaïques afin de fournir les besoins en électricité de la cuisine du restaurant.

Le bâtiment du restaurant est considéré comme un bâtiment du patrimoine financier et le règlement sur les finances (Art. 72 LFinec) ne nous permet pas de passer par le budget des investissements pour « financer » un crédit.

Tous travaux sur des bâtiments du patrimoine financier doivent figurer au budget de fonctionnement. Par conséquent, ces travaux d'un montant de Fr. 45'000.- seront incorporés au budget 2021 qui vous sera présenté en décembre 2020.

La part des travaux relative à l'installation des panneaux solaires photovoltaïques, d'un montant estimé à Fr. 20'000.-, sera financée par un prélèvement au fonds communal de l'énergie.



3. Détails du crédit

Les tableaux ci-dessous récapitulent les coûts :

Toiture vestiaires EST	
Maçonnerie	
Dépose et repose des éléments pour permettre les travaux d'étanchéité	19'962.86 CHF
TVA 7.7%	1'537.14 CHF
Total net maçonnerie	21'500.00 CHF
Tableau électrique	
Changement du tableau électrique dans les vestiaires et raccord	2'500.00 CHF
TVA 7.7%	192.50 CHF
Total net électricité	2'692.50 CHF
Etanchéité	
Travaux d'étanchéité y.c dallage du dessus	25'012.50 CHF
TVA 7.7%	1'868.20 CHF
Total net étanchéité ferblanterie	26'880.70 CHF
Total toiture vestiaires Est	51'073.20 CHF
Réfection des WC	
Carrelage	
Réfection du carrelage	8'236.00 CHF
TVA 7.7%	634.17 CHF
Total net carrelage	8'870.17 CHF
Installations sanitaires	
Installations sanitaires	13'647.15 CHF
TVA 7.7%	1'050.83 CHF
Total net installations sanitaires	14'697.98 CHF
Ventilation WC	
Ventilation	2'137.25 CHF
TVA 7.7%	164.57 CHF
Total net carrelage	2'301.82 CHF
Total WC	25'869.97 CHF
Total toiture vestiaires et WC	76'943.17 CHF
Divers et imprévus	7'500.00 CHF
Demande de crédit	85'000.00 CHF

4. Conclusion

Dans le cadre du budget des investissements 2020, le montant total des travaux estimés était de Fr. 150'000.-. Le montant total du crédit est sensiblement inférieur, respectant ainsi le budget des investissements.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette demande de crédit de Fr. 85'000.-.

Ce rapport est présenté à la commission technique le 26 août 2020.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
Alexandre Béguin

Le chef du dicastère,
Tom Egger

Saint-Aubin-Sauges, le 26 août 2020



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de Fr. 85'000.- pour la réfection du toit du vestiaire Est du terrain de football et des WC attenants, à Saint-Aubin-Sauges

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu le rapport du Conseil communal, du 26 août 2020 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu les articles 16, 17, 19 et 20 du règlement sur les finances, du 11 décembre 2017 ;

arrête :

Article premier : Un crédit d'engagement de **Fr. 85'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réfection du toit du vestiaire Est du terrain de football et des WC attenants, à Saint-Aubin-Sauges.

Article 2 : La dépense, relative à la réfection du toit du vestiaire Est du terrain de football et des WC attenants, d'un montant de **Fr. 85'000.-**, sera portée aux comptes des investissements et amortie conformément à la loi au taux de **4%**.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 14 septembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,
Alain Perret

Le secrétaire,
Maxime Rognon